



Monsieur Olivier Wambecke  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale du Val-d'Oise  
16 rue des gémeaux  
95800 CERGY

Paris, le 02 juillet 2024

**PIERRE BARROS**

Réf : PB/AT/07-2024/01

**SENATEUR  
DU VAL D'OISE**

COMMISSION DE  
L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

DELEGATION  
SENATORIALE A LA  
PROSPECTIVE

CONSEILLER MUNICIPAL  
DE FOSSES

CONSEILLER  
COMMUNAUTAIRE DE  
ROISSY  
PAYS DE FRANCE

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise,

J'ai été sollicité par la direction et les professeurs du collège Stendhal de la commune de Fosses sur leur demande d'ouverture d'un poste d'infirmier scolaire supplémentaire. Les écoles maternelles et élémentaires du secteur de Fosses et de Survilliers sont également solidaires de cette demande.

Les besoins sont importants. Une nouvelle classe pourrait ouvrir au collège à la rentrée prochaine. Un dispositif ULIS, impliquant l'accueil d'enfants en situation de handicap, serait mis en place dès septembre 2024. Dès lors, dans ces conditions, comment une seule infirmière scolaire pourrait prendre en charge au total plus de 2600 élèves, dont certains présentent des problématiques de santé aussi lourdes que diverses ?

La santé scolaire s'effondre dans notre pays, plus particulièrement dans des territoires déjà touchés par des problématiques de désertification médicale comme en Val-d'Oise. Les chiffres de la Cour des Comptes établissaient en 2018 qu'un infirmier s'occupait en moyenne de 1303 élèves en France et de 1603 en Val-d'Oise. Ces chiffres sont largement dépassés ici.

Cette situation s'explique par la pénurie de personnels dans le domaine de la santé scolaire. Ces 10 dernières années, le nombre de médecins scolaires a baissé de 20 %. En Val-d'Oise, 15 médecins scolaires exercent, alors que 38 postes sont ouverts, soit un médecin pour plus de 20.000 élèves. Le nombre d'infirmiers scolaires est lui resté stable nationalement, autour de 7700 équivalent temps plein (ETP). Des disparités existent néanmoins dans la répartition des effectifs. En Val-d'Oise, alors que deux nouveaux collèges ont ouverts leurs portes, l'académie de Versailles a annoncé la création d'un poste cette année et de deux postes l'année dernière. Par ailleurs, leur travail est rendu de plus en plus difficile en raison de la multiplication des

glissements de tâches effectuées auparavant en collaboration avec des médecins scolaires. Ces nouvelles tâches se font au détriment de leur missions de prévention de suivi et d'accompagnement des élèves. Il est alors très difficile de maintenir en poste les infirmiers scolaires dans le temps : ces derniers repartent à l'hôpital, l'écart étant trop grand entre l'image qu'ils se faisaient de la médecine scolaire et la réalité des conditions d'exercice du métier.

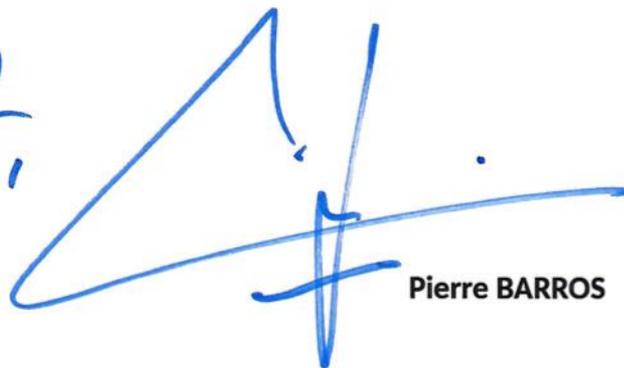
Les conséquences sont importantes pour les enfants à l'école. Huit enfants sur dix n'ont jamais vu de médecin scolaire. Par ailleurs, à leur entrée en 6ème, seulement 60 % des enfants ont pu bénéficier du bilan infirmier, obligatoire.

Les élèves ont pourtant des besoins de suivi grandissants. Depuis la pandémie de Covid, on a noté une dégradation de la santé psychique des plus jeunes. Les cas de harcèlement dans les établissements augmentent. En outre, l'ambition de rendre l'école inclusive suppose d'intervention et le suivi de personnels de santé scolaire. Les médecins scolaires rédigent ainsi les PAI (projet d'accueil individualisé), font partie des équipes de suivi de scolarisation des élèves en situation de handicap et participent à l'évaluation des PPS (projet personnalisé de scolarisation) ; ils participent également au diagnostic des troubles de l'apprentissage chez les enfants et sont associés à l'élaboration des PAP (plan d'accompagnement personnalisé).

Je vous demande donc, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, d'étudier avec la plus grande bienveillance la demande d'ouverture d'un poste d'infirmier scolaire supplémentaire au collège Stendhal de Fosses.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, l'expression de ma haute considération.

Bien Cordialement,



Pierre BARROS